

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/035
RESSOURCES HUMAINES – Recours au bénévolat dans le cadre de la mise en œuvre de séances de sophrologie au bénéfice des agents municipaux

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39** Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, Μ. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, CADIOT Laurent, M. HÉRAUD M^{me} COLLET Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, Mme MICHEL Fleur, Patrick, CADIOU MÉGRET Olivier, Mme M. DUPLA Marie-Chantal, Mme BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

- Mme DUFOUR Florence
- M^{me} GOUAR Saara
- M. SIMONIN Sébastien
- M^{me} PRIVAT Christine

par M. BORDES Joël par M. SEKKAI Hadji par M^{me} SIMONIN Elsa par M. BERTRAND Romain

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- Mme COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HERAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M^{me} MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

<u>DÉPART EN COURS DE SÉANCE :</u>

ABSENCE:

- M. PARIS Benoît

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230609-DCM23-035-Al Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/035
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Recours au bénévolat dans le cadre de la mise en œuvre de séances de sophrologie au bénéfice des agents municipaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la volonté de la collectivité d'améliorer la qualité de vie au travail avec notamment la mise en place de séances de sophrologie à destination des agents,

Considérant que la Ville souhaite faire appel à une bénévole afin de de proposer au personnel des séances gratuites de sophrologie au sein de la collectivité,

Considérant que cette organisation serait applicable pour la période de juin 2023 à décembre 2023,

Considérant qu'il convient de conclure une convention encadrant le recours au bénévolat, les droits et obligations de chacune des parties,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (36 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 voix de M. MEGRET du groupe Alternative Citoyenne ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE, 1 voix de M. HERAUD et 2 abstentions de Mmes BELALA & DUPLA du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

Article 1^{er}: APPROUVE la convention telle qu'annexée relative au recours au bénévolat dans le cadre de la mise en œuvre de séances de sophrologie au bénéfice des agents municipaux.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la délibération.

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230609-DCM23-035-Al Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023 Exécutoire ce jour : 09 juin 2023



Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230609-DCM23-035-Al Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023